AR Prefecture

017-200041523-20250221-DEC112_2025-AU Reçu le 21/02/2025

Administration Service Antilles

:



Décision n° 112/2025 SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par ellemême).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DEFONTAINE Éva en tant qu'esthéticienne du 23 février au 30 mars 2025,
- Monsieur RENNETEAU Cédric en tant que cuisinier du 24 février au 9 mars 2025.

Fait à Jonzac, Le **21 FEV. 2025** Le Président Claude BELO

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 70002 1750 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge